

Association Scolaire Intercommunale de l'Etablissement de Granges et Environs
A S I E G E

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 26 septembre 2017
sous la présidence de Yannick Escher, Président

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

décide,

- d'accepter le préavis 3.2017 concernant le budget 2018 tel que présenté,
- d'accorder au Comité de direction une compétence de dépenses extrabudgétaires de
Fr. 10'000.— par année civile,
- d'accorder au Conseil d'Etablissement de l'ASIEGE le pouvoir de gérer de façon autonome le montant inscrit au budget sous la rubrique 560.318.00 (« Participation au Conseil d'Etablissement ») après avoir présenté ses projets au Comité de direction

Ainsi délibéré en séance du 26 septembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL :

Yannick Escher
Président



Catherine Jörg
Secrétaire



Si un référendum devait être décidé, celui-ci devra être annoncé par écrit au Comité de direction de l'ASIEGE, case postale 121, 1523 Granges-Marnand, dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP) dès l'objet affiché au pilier public.